

GENERALITES



L'inscription à la demi-pension ou à l'internat est en principe effectuée dès l'entrée de l'élève au lycée.

Les changements de régime sont acceptés jusqu'au 15 septembre 2022 pour le terme Septembre à Décembre. Ensuite, les changements sont admis sur demande écrite du responsable légal au plus tard 2 semaines avant la fin du terme en cours pour une prise d'effet à compter du terme suivant. (Imprimé à retirer auprès de la vie scolaire).

Tout trimestre commencé est dû. Les forfaits internat et demi-pension font l'objet d'une facturation adressée à la famille et payable à réception par chèque, espèces ou carte bancaire au Service Intendance. Le règlement par prélèvement automatique mensuel et Télépaiement sont possible .

Il existe 3 codes régimes :

- EXTERNE : Aucun accès au self n'est autorisé
- INTERNE ou DEMI-PENSIONNAIRE : vous avez 2 possibilités :

Le Forfait : DP Forfait ou INTERNAT

l'élève déjeune tous les jours, forfait 4 jours ou forfait 5 jours par semaine. La facturation est trimestrielle.

- Le repas à la carte



LES TARIFS (2022)

Ces tarifs vous sont communiqués à titre indicatif. Ces tarifs sont fixés par le Conseil Régional et révisés au début de chaque année civile.

Demi-pension 5 jours (DP5)

Trimestre Janvier/Mars	181,39 euros
Trimestre Avril/Juin	167,95 euros
Trimestre Septembre/Décembre	221,69 euros
Soit pour l'année	571,03 euros

Demi-pension 4 jours (DP4)

Trimestre Janvier/Mars	147,35 euros
Trimestre Avril/Juin	126,30 euros
Trimestre Septembre/Décembre	182,43 euros
Soit pour l'année	456,08 euros

<u>Ticket (DP-carte)</u>	4,28 euros
--------------------------	------------

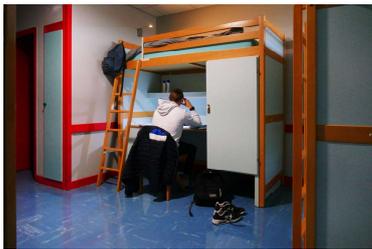




GENERALITES

L'internat offre aux élèves la possibilité de poursuivre la formation de leur choix sans contrainte géographique dans un cadre favorable à leur réussite scolaire et à leur épanouissement personnel. Il est aussi un espace de socialisation veillant au bien-être des internes et à l'apprentissage des règles de vie collective.

Un interne est un élève hébergé et nourri du lundi au vendredi.



HEBERGEMENT

L'internat du lycée Jehan de Beauce a une capacité de 250 places. C'est un service annexe du lycée placé sous l'autorité du Proviseur, encadré chaque soir par un conseiller principal d'éducation, une équipe d'assistants d'éducation et un personnel infirmier.

Répartis sur 4 étages (2 filles, 2 garçons), les dortoirs (3 par étage) comportent 8 chambres de 4 lits. Chaque chambre est dotée d'une salle d'eau, équipée d'un plan vasque. Les familles fournissent le linge de lit et de toilette. Les douches et les WC sont organisés en un bloc par dortoir.

Deux salles par étage, l'une équipée en matériel informatique et l'autre d'une TV, sont des espaces communs aux 3 dortoirs.



MODALITES D'ACCES

Le choix de l'internat engage l'élève et sa famille pour l'année scolaire. Des changements de régime restent toutefois possibles aux échéances des périodes scolaires (petites vacances).



PRINCIPES ESSENTIELS

La vie en internat scolaire implique :

- ▶ L'obligation de réaliser le travail scolaire (1h obligatoire chaque soir, 1h30 pour les secondes)
- ▶ Le respect des personnes et des biens
- ▶ La connaissance des limites de sa propre liberté
- ▶ Le droit de chacun au calme et au repos
- ▶ Le respect du règlement intérieur et de ses annexes

Les principes de vie en collectivité priment sur les individualités.

L'internat pose un cadre aux élèves, mais ne se substitue nullement à l'engagement et à l'accompagnement des familles auprès de leur enfant.



LES TARIFS (2022)



Trimestre Janvier/Mars	500,58 euros
Trimestre Avril/Juin	463,50 euros
Trimestre Septembre/Décembre	611,82 euros
Soit pour l'année	1575,90 euros